



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



Agence nationale de l'habitat
8 avenue de l'Opéra – 75 001 PARIS

FICHE DE POSTE

Fonction publique

Fonction publique de l'Etat

Intitulé du poste

Responsable du service des dépenses d'intervention

Identification du poste

Catégorie : A B C

Statut : vacant susceptible d'être vacant

Nature de l'emploi : emploi ouvert aux titulaires et aux contractuels ouvert uniquement aux contractuels

Affectation

Direction/pôle : Direction des affaires financières et comptables

Département/service : Département « gestion »

Localisation : Opéra Wojo

Déplacement : oui non

Contrat

Télétravail possible : oui non

Management : oui non

Temps plein : oui non (préciser la durée du temps partiel)

Nature du contrat : besoin pérenne besoin temporaire (moins de 12 mois)

Durée du contrat : 36 mois

Descriptif du poste

Vos principales missions

Piloter, animer et contrôler l'activité du service

Vos principales activités : **(maximum 3000 caractères)**

1. Animation, pilotage, supervision, conseil et formation de l'équipe
2. Contribution à la stratégie de contrôle des aides et mise en œuvre du plan de contrôle
3. Analyse des dossiers complexes
4. Contribution à la stratégie de contrôle des aides et mise en œuvre du plan de contrôle
5. Validation des propositions de paiements et de rejets des chargés de visa et préparation du fichier de virement pour le service comptabilité
6. Participation à l'élaboration du reporting
7. Participation aux réunions avec les autres directions de l'Anah chargées de la gestion de MPR et avec les prestataires externe

Descriptif du profil recherché

Le profil idéal	Expérience managériale Expérience dans des fonctions financières et/ou comptables d'entités publiques : connaissance, notamment et au moins générale, des règles de la gestion budgétaire et comptable et, plus spécifiquement, des contrôles incombant au comptable public Et/ou expérience dans la gestion de dispositifs d'intervention
A PROPOS DE L'OFFRE	
Informations complémentaires	Recrutement par : - Contrat de droit public d'une durée de trois ans ; - Détachement sur contrat d'une durée de trois ans pour les agents titulaires de la fonction publique d'Etat, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière. Contrat de 37h30 par semaine / 7h30 par jour Droits à congés de 25 congés annuels / 15 RTT Télétravail : sur demande, à hauteur de 2 jours par semaine
Compétences	<p>Savoir-être</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aptitudes managériales et qualités relationnelles <p>Savoir-faire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capacité à rendre compte à sa hiérarchie - Connaissance des règles relatives au visa de la dépense publique - La connaissance de la réglementation sur les aides à la pierre serait évidemment un plus important <p>Savoir</p> <ul style="list-style-type: none"> - Environnement institutionnel, organisation et fonctionnement de l'établissement
Descriptif de l'employeur (ne pas modifier)	
<p>L'Anah agit pour la rénovation, l'amélioration et l'adaptation de l'habitat privé dans tous les territoires et au bénéfice de tous les Français. L'Agence aide les propriétaires à concevoir et à réaliser leurs projets de travaux, en leur accordant des aides financières. Elle finance également les collectivités locales et leurs opérateurs dans le cadre de leur politique locale de l'habitat pour intervenir sur leur territoire, rénover les centre-anciens et lutter contre les logements vacants ou indignes.</p> <p>L'Anah pilote France Rénov', le service public de la rénovation de l'habitat. Elle est l'un des acteurs majeurs de la politique de rénovation énergétique des logements grâce à la distribution de MaPrimeRénov'. En 2024, l'Agence a accordé 3,77 milliards d'aides pour permettre la rénovation de près de 403 155 logements.</p> <p>Aujourd'hui l'Anah accompagne aussi la perte d'autonomie avec MaPrimeAdapt', la principale aide de l'État pour l'adaptation à la perte d'autonomie pour les personnes âgées ou en situation de handicap. L'Agence compte plus de 300 agents de profils extrêmement diversifiés, de tous statuts (fonctionnaires, contractuels, apprentis, stagiaires...). Le panel des expertises recherchées est aussi large que les métiers de l'Agence sont variés.</p>	
Descriptif du service (maximum 1 500 caractères)	
<p>Le service des dépenses d'interventions contrôle et met en paiement les aides. Il se réfère en la matière à la réglementation applicable à la gestion de la prime de transition énergétique ainsi qu'aux règles de la dépense publique édictées notamment par le décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.</p> <p>Le visa des paiements des dépenses d'interventions est assuré par un service organisé en deux équipes distinctes : l'une dédiée aux aides MaPrimeRénov' et l'autre aux aides à la pierre.</p>	